



# PORTS DE L'ESCAUT



PORTS DE L'ESCAUT  
TARIF A PARTIR DU 1er JANVIER 2024

Objet	Unité de calcul	Euros HT
<b>1) REDEVANCE D'USAGE D'UN QUAI</b>  Pour les utilisateurs n'ayant pas de convention d'occupation temporaire. Décompte par année civile.  Chargement - Déchargement de marchandises en vrac (sans utilisation d'un outillage public) Chargement - Déchargement de marchandises en conventionnel (Coils, brames, tubes, grumes, ... d'un poids unitaire inférieur à 30 T)  Les redevances s'appliquant à des trafics annuels portant sur des quantités supérieures à 50 000 T pourront bénéficier d'une réduction : - de 15 % entre 50 000 et 100 000 T, - de 25 % entre 100 001 et 200 000 T, - de 30 % à partir de 200 001 T,	Tonne	<b>0,34</b> <b>0,60</b>
<b>2) REDEVANCE DOMANIALE</b>  <b>A - AVEC ENGAGEMENT DE VOLUMES</b> Pour les utilisateurs bénéficiant d'une convention d'occupation temporaire <u>avec engagement minimal de trafic de 2,5T / m<sup>2</sup> / an.</u>  En cas de dépassement de l'engagement minimal de tonnage, les tonnes supplémentaires bénéficieront d'une réduction complémentaire de 5% par rapport à la réduction sur le tonnage déjà consentie (cf. redevance d'usage d'un quai).  En cas de non réalisation du tonnage contractuel, les tonnes non réalisées donneront lieu à facturation à hauteur de 0,34 € HT / tonne.	€ HT / m <sup>2</sup> / an	<b>1,80 à 3,30</b>
<b>B - SANS ACTIVITE VOIE D'EAU</b>  Location de terre-plein aménagé pour une durée supérieure à 48 H Dans le cas d'une location inférieure à 12 mois, le tarif appliqué sera celui au mois	m <sup>2</sup> / mois m <sup>2</sup> / an	<b>2,20 à 6,60</b> <b>3,50 à 8,50</b>
<b>C - AMARRAGE</b> Location d'un bord à quai pour nettoyage de cale (forfait de 4 heures) Ce tarif ne comprend pas la prestation de nettoyage / enlèvement des déchets à confier à un professionnel agréé	Forfait	<b>90,00</b>
<b>3) MANUTENTION DE COLIS LOURDS</b>  Redevances s'appliquant à l'embarquement et au débarquement de colis lourds, lorsque ceux-ci sont manutentionnés par les usagers à l'aide de leurs propres engins, avec éventuellement stockage sur les terres-pleins d'une durée n'excédant pas 48 H		
<b>A - Redevance fixe à l'unité</b> Colis de 0 à 10 T Colis de 11 à 40 T Colis de 41 à 85 T Colis de 86 à 180 T Colis de plus de 180 T	Unité	<b>64,00</b> <b>141,00</b> <b>200,00</b> <b>295,00</b> <b>377,00</b>
<b>B - Redevance proportionnelle</b> (Colis de toutes catégories) - Cette redevance s'ajoute à la précédente	Tonne	<b>5,50</b>
<b>4) MANUTENTION DE CONTENEURS</b>  Consulter l'opérateur du terminal dédié <i>Escaut Valenciennes Terminal</i> sur le quai public de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve		
<b>5) ECLAIRAGE QUAI SAINT-SAULVE</b>  Eclairage du quai 4h : le matin de 5h à 9h, ou le soir de 17h à 21h. A la demande du client 48h avant l'opération	Unité	<b>12,65</b>

Pour la réalisation d'opérations non cédées ci-dessus, nous consulter.  
Tél. : 06 08 63 48 22 - Email : portpublicdevalenciennes@grandhainaut.cci.fr